

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3773

Indemnisations dans le cadre du tournoi de tennis ATP 250 Open Parc du 20 au 27 mai 2017 de la SARL "Les Gones du Parc"

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 26 MARS 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 MARS 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 29 MARS 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 AVRIL 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. REMY

ABSENTS NON EXCUSES : M. HAVARD, M. TETE

2018/3773 - INDEMNISATIONS DANS LE CADRE DU TOURNOI DE TENNIS ATP 250 OPEN PARC DU 20 AU 27 MAI 2017 DE LA SARL "LES GONES DU PARC" (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 12 mars 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le tournoi de tennis sur terre battue « Open parc Auvergne-Rhône-Alpes », classifié « ATP 250 », organisé par la société « Open Parc », s'est tenu du samedi 20 mai 2017 au samedi 27 mai 2017 inclus, dans l'enceinte du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e.

Pour l'organisation de ce tournoi, la Ville de Lyon a mis à disposition de la société « Open Parc », le Vélodrome Georges Prével et ses abords, pour les opérations de montage et démontage et pour le tournoi lui-même.

La SARL « Les Gones du Parc » exploite, par voie de convention valant autorisation d'occupation temporaire du domaine public, une activité commerciale située à l'intérieur du Parc de la Tête d'Or à Lyon 6^e, sur des terrains répertoriés 06016, appartenant au domaine public de la Ville de Lyon. Ils sont affectés à la promenade et aux loisirs de plein air. L'ensemble immobilier mis à disposition par la Ville de Lyon est destiné aux activités suivantes : circuits bateaux électriques et deux sujets mobiles.

Le gérant de la SARL « Les Gones du Parc », Jean-Charles JOAO, a informé la Ville de Lyon, le 24 mai 2017 par téléphone et le 29 mai 2017 par mail, de son impossibilité d'assurer son activité commerciale durant le tournoi de tennis « Open Parc Auvergne-Rhône-Alpes », du 20 au 27 mai 2017 lui occasionnant une perte d'exploitation importante.

En effet, les conditions de sécurité imposées par l'organisation de ce tournoi sur le périmètre concerné, incluant la zone d'exploitation commerciale « Les Gones du Parc », ont perturbé de façon importante la circulation des visiteurs, autres que ceux du tournoi, de cette zone, en partie privatisée pour cet événement, rendant impossible l'exploitation de l'activité de l'occupant.

La Ville de Lyon et la SARL « Les Gones du Parc » ont souhaité se rapprocher afin de rechercher une solution amiable.

La Ville de Lyon a ainsi sollicité, de la part de la SARL, les éléments financiers permettant d'évaluer la perte de chiffre d'affaires occasionnée.

Le chiffre d'affaires enregistré sur les mêmes périodes les années précédentes a été communiqué par le cabinet d'expertise comptable SEGECO.

Aussi, les parties ont convenu :

La Ville de Lyon a proposé à la SARL « Les Gones du Parc » une indemnité correspondant à 50 % du chiffre d'affaires projeté pour mai 2017 à partir des données communiquées pour les années précédentes (déduction faite de la redevance qui aurait été perçue par la Ville sur cette activité : 7 % sur les bateaux et 10 % sur les kartings).

Soit le calcul suivant :

	recettes TTC	recettes HT	hors redevance	
			à 100 %	à 50 %
bateaux	10 324,70 €	8 603,92 €	8 041,04 €	4 020,52 €
kartings	655,50 €	546,25 €	496,59 €	248,30 €
			8 537,63 €	4 268,82 €

La proposition d'indemnité de la Ville de Lyon a été acceptée par la SARL « Les Gones du Parc ».

La présente transaction a fait l'objet d'une convention de transaction.

La SARL « Les Gones du Parc » n'intentera aucune action de quelque nature que ce soit ayant trait à l'objet de la transaction.

Vu les articles 2044 et suivants du code civil ;

Vu ladite convention de transaction ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1- Le versement d'une indemnité d'un montant de 4 268.82 € à la SARL « Les Gones du Parc » en raison de la perte de chiffre d'affaires constatée durant la tenue du tournoi « Open Parc Auvergne-Rhône-Alpes », du 20 au 27 mai 2017 inclus, est approuvé.

2- La convention de transaction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SARL « Les Gones du Parc » est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au BP 2018 ligne de crédit 94757, fonction 40, nature 678, opération SPSIEGE.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT